

**Licence 3 - Langues, littératures et civilisations étrangères
et régionales - Études transculturelles européennes****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

La date limite des inscriptions administratives peut varier en fonction de certaines obligations. Elle est affichée sur le site de la Faculté des langues: <https://langues.unistra.fr/>

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée: <https://langues.unistra.fr/>

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,

- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc

de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Pour accéder à l'année supérieure l'étudiant doit avoir validé l'un des deux semestres de l'année en cours.

L'accès en troisième année est soumis à la validation de l'intégralité de la première année.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

L'obtention du diplôme est conditionnée par la validation de l'UE - Outils méthodologiques et professionnalisants dans chacun des six semestres de la licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

L'étudiant contacte lui-même l'enseignant responsable de l'examen initial, au plus tard quinze jours avant la fin du semestre, afin de demander l'organisation d'une épreuve de substitution. A défaut l'enseignant responsable de l'examen initial n'est plus tenu d'organiser celle-ci. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, définit le calendrier et les modalités de cette épreuve ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
- Étudiants exerçant une activité professionnelle
- Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Semestre 5

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 - Langue et traduction I (Allemand/Espagnol)	6	2		CCI										
	EC	Langue espagnole I			1	CCI	TD 24									
								Oral mi-semestre	EsC	EO	0h15	1				
								Écrit fin semestre	EaC	ET	1h00	2				
		Choisir 1 élément(s)														
LG10AM12	EC	Traduction : Thème et version			2	CCI	TD 24									
								Epreuve (thème)	EaC	ET	1h00	1				
								Epreuve (version)	EaC	ET	1h00	1				
LG10EM12	EC	Traduction : thème			1	CCI	TD 18									
								Epreuve fin de semestre/ Thème	EaC	ET	1h30	1				
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair			1	CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A						
		Choisir 1 élément(s)														
LG30CM10	EC	Thème espagnol I			1	CCI	TD 18									
								Epreuve mi-semestre/ semaine 7	EsC	ET	1h30	1				
								Epreuve fin semestre/ semestre 12 à 15 selon cas	EaC	ET	1h30	1				
LG30EM10	EC	Thème espagnol III			1	CCI	TD 18									
								Epreuve mi-semestre/ semaine 8	EsC	ET	1h30	1				
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	1				
UE		UE2 - Cultures, arts et média en Europe III (Allemand / Espagnol)	6	2		CCI										
LG10EM33	EC	Histoire culturelle			1	CCI	CM 12									
								Epreuve écrite de mi- semestre	EsC	ET	0h30	1				
								Epreuve de fin de semestre / Questions de réflexion liées au cours	EaC	ET	1h00	2				
LG10EM22	EC	Littérature du XVIIIème siècle			1	CCI	CM 12 TD 12									
								Exposé Exposé avec hand out	EsC	A		1				
								Epreuve de lexique	EsC	ET	0h20	1				
								Epreuve fin semestre/ questions en lien avec le cours	EaC	ET	2h00	2				
	EC	L'interculturel dans le monde contemporain / projet de terrain			2	CCI	CM 24									
								Participation au cours	EsC	A		1				
								Dossier à présenter Dossier à présenter à l'oral en trinôme avec Powerpoint	EsC	EO	0h15	2				
	EC	L'interculturel dans le monde contemporain / projet de terrain			1	CCI	CM 24									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Participation au cours	EsC	A		1		
								Dossier à présenter						
								Dossier à présenter à l'oral en trinôme avec Powerpoint	EsC	EO	0h15	2		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
							CM 12							
LG30CM23	EC	Actualité et société I			1			Epreuve mi-semestre/ semaine 9	EsC	EO	0h30	1		
								Oral/Tirage au sort : Culture & Art I ou Actualité & société /Préparation : 15 mn - oral : 15mn						
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	2		
								Tirage au sort : Culture & art I ou Actualité & société						
							TD 12							
LG30EM14	EC	Actualité et société II			1			Oral semaine 9	EsC	EO	0h30	1		
								Préparation : 15 mn - oral : 15mn						
								Ecrit semaine 11 à 15 suivant les cas	EsC	ET	2h00	1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
							TD 12							
LG30CM22	EC	Culture et art I			1			Epreuve mi-semestre/ semaine 9	EsC	EO	0h30	1		
								Oral/Tirage au sort : Culture & Art I ou Actualité & société /Préparation : 15 mn - oral : 15mn						
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	2		
								Tirage au sort : Culture & Art I ou Actualité & société						
							TD 12							
LG30EM22	EC	Culture et art III			1			Epreuve mi-semestre/ semaine 9	EsC	EO	0h30	2		
								Tirage au sort : Culture & Art III ou Culture & société / Préparation : 15mn - oral : 15mn						
								Epreuve fin semestre/ semaine 12 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	4		
								Tirage au sort : Culture & Art III ou Culture & société						
UE		UE3 - Littérature française et comparée I	6	2		CCI								
							CI 24							
LT23RM60	Matière	Littérature et mythologie S1 et S3			1			Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
								Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1		
								Dossier/Portfolio	EsC	PE		1		
							CI 24							
LT23CM69	EC	Littérature comparée S3			1			Devoir maison	EsC	A		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
	UE	UE4 - Histoire des textes et des idées I	3	1		CCI								
LT1BCM52/ LT1BEM52	Matière	Grands textes latins au fondement de la culture européenne S3 et S5		1		CCI	CI 24							
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
								Epreuve orale	EsC	EO	0h20	1		
	UE	UE5 - Langue et linguistique françaises I	6	2		CCI								
LT42AM41	EC	Langue et société : sociolinguistique et linguistique populaire		1		CCI	CM 12							
							TD 6							
								Epreuve orale en groupe	EaC	EO	0h15	1		
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
	EC	Exposé critique		1		CCI	TD 24							
							Exposé oral individuel Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	EO	0h04				
								Exposé oral en groupe Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	EO	0h15			
	EC	Adapter son écrit		1		CCI	TD 24							
							Rédaction d'un article Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	A					
								Rédaction d'un essai Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	A				
	EC	Explorer l'écrit		1		CCI	TD 24							
							Fiche de lecture Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	A					
								Rédaction d'un essai Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	A				
	EC	L'oral en contexte		1		CCI	TD 24							
							Compréhension orale Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	EO	0h30				
								Exposé individuel	EaC	EO	0h04			

Maquette d'enseignement							Évaluation						
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.					
UE		UE6 - L'idée d'Europe III	3	1		CCI							
							TD 24						
EC		L'idée d'Europe I		1		CCI		Rapport d'étape Projet de groupe (oral + powerpoint) EaC EO 0h15 1					

Semestre 6

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
UE		UE1 - Langue et traduction II (Allemand/Espagnol)	6	2		CCI										
	EC	Langue espagnol II			1	CCI	TD 24									
								Oral mi-semestre	EsC	EO	0h15	1				
								Écrit fin semestre	EaC	ET	1h00	2				
		Choisir 1 élément(s)														
LG10DM12	EC	Traduction : Thème et version			1	CCI	TD 24									
								Epreuve (thème)	EaC	ET	1h00	1				
								Epreuve (version)	EaC	ET	1h00	1				
LG10FM12	EC	Traduction : thème			1	CCI	TD 18									
								Epreuve fin semestre/ Thème	EaC	ET	1h30	1				
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair			1	CCI	TD 20									
								Evaluation	EsC	A						
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.								
		Choisir 1 élément(s)														
LG30DM10	EC	Thème espagnol II			1	CCI	TD 18									
								Epreuve mi-semestre/ semaine 7	EsC	ET	1h30	1				
								Epreuve fin semestre/ semaine 12 à 15 selon cas	EaC	ET	1h30	1				
LG30FM10	EC	Thème espagnol IV			1	CCI	TD 18									
								Epreuve mi-semestre/ semaine 8	EsC	ET	1h30	1				
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	1				
UE		UE2 - Cultures, arts et média en Europe IV (Allemand / Espagnol)	6	2		CCI										
							CM 12									
							TD 12									
								Exposé / présentation au cours du semestre	EsC	A		1				
								Exposé avec hand out								
								Epreuve de lexique	EsC	ET	0h20	1				
								Epreuve de fin semestre / dissertation	EaC	ET	3h00	2				
								Dictionnaire unilingue autorisé								
							CM 12									
							TD 12									
								Exposé	EsC	A		1				
								Exposé avec hand out								
								Epreuve de lexique	EsC	ET	0h20	1				
								Epreuve fin de semestre/ questions en lien avec le cours	EaC	ET	2h00	2				
LG30FM23	EC	Culture et société			1	CCI	CM 12									

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Epreuve mi-semester/ semaine 9 Tirage au sort : Culture & Art ou Culture & société/ Préparation à l'oral : 15mn - oral : 15mn	EsC	EO	0h30	2		
								Epreuve fin semestre/ semaine 12 à 15 selon cas Tirage au sort : Culture & Art ou Culture & société	EaC	ET	2h00	4		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
LG30DM22	EC	Culture et art II			1	CCI	TD 12	Epreuve mi-semester/ semaine 9 Tirage au sort : Culture & Art II ou Actualité & société II / Préparation : 15mn - oral : 15mn	EsC	EO	0h30	1		
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas Tirage au sort : Culture & Art II ou Actualité & société II	EaC	ET	2h00	2		
LG30FM22	EC	Culture et art IV			1	CCI	TD 12	Epreuve mi-semester/ semaine 9 Tirage au sort : Culture & Art ou Culture & société / Préparation oral : 15 mn - oral : 15mn	EsC	EO	0h30	2		
								Epreuve fin semestre/ semaine 12 à 15 selon cas Tirage au sort : Culture & Art ou Culture & société	EaC	ET	2h00	4		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
LG30DM30	EC	Littérature espagnole II			1	CCI	CM 12	Epreuve semaine 7 Tirage au sort : Littérature espagnole ou Etude d'une œuvre latino-américaine ou Littérature hispano-américaine/Préparation : 15mn - oral : 15mn	EsC	EO	0h30	2		
								Epreuve fin de semestre semaines 11 à 15	EaC	ET	2h00	2		
LG30FM30	EC	Littérature espagnole II			1	CCI	CM 12	Epreuve mi-semester/ semaine 8	EsC	ET	1h00	1		
								Epreuve fin semestre/ semaine 11 à 15 selon cas	EaC	ET	2h00	2		
UE		UE3 - Littérature française et comparée II	6	2		CCI								
LT23PM61	Matière	Littérature et sciences humaines S2 et S4			1	CCI	CI 24	Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
LT23DM69	EC	Littérature comparée S4		1		CCI	CI 24	Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1		
								Dossier/Portfolio	EsC	PE		1		
								Devoir maison	EsC	PE		1		
								Epreuve orale	EsC	EO	0h15	1		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	2		
UE UE4 - Histoire des textes et des idées II	3	1	CCI											
UE UE5 - Langue et linguistique françaises II	6	2	CCI											
LT42AM41	EC	Langue et société : sociolinguistique et linguistique populaire		1		CCI	CM 12 TD 6	Epreuve orale en groupe	EaC	EO	0h15	1		
								<i>Choisir 1 élément(s)</i>						
	EC	Parler avec ou contre		1		CCI	TD 24	Exposé individuel Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	EO	0h04			
								Débat en binôme Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	EO	0h10			
	EC	Exposer une analyse		1		CCI	TD 24	Exposé oral individuel Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	EO	0h04			
								Exposé oral en groupe Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	EO	0h15			
	EC	Synthèse à l'écrit		1		CCI	TD 24	Fiche de lecture Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	A				
								Résumé Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EaC	A				
	EC	Écrit littéraire		1		CCI	TD 24	Réécriture ou continuation Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.	EsC	A				
								Rendu final du projet	EaC	A				

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module.						
EC		Lire et résumer		1		CCI	TD 24	Fiche de lecture Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module. EsC A						
								Résumé Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module. EaC A						
EC		Presse à l'oral		1		CCI	TD 24	Exposé oral individuel Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module. EsC EO 0h04						
								Exposé oral en groupe Pas de note: niveau du CECRL acquis dans la ou les compétences visées par le module. EaC EO 0h15						
UE		UE6 - L'idée d'Europe IV	3	1		CCI								
EC		L'idée d'Europe II		1		CCI	TD 12							
								Remise du dossier écrit	EaC	PE		1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite